



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2021/21-0904

**CFVU DU 23 SEPTEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX, PORTANT SUR DES MUTUALISATIONS D'ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE 3 DESIGN ET DU CPEP2 DE L'ENSAPBx.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 23 septembre 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres), LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX, PORTANT SUR DES MUTUALISATIONS D'ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE 3 DESIGN ET DU CPEP2 DE L'ENSAPBx.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 24/09/2021.*

Nombre de membres présents	<b>18</b>
Nombre de membres représentés	<b>6</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>24</b>
Nombre de votes pour	<b>24</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.